

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du 12 OCT. 2007

PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES AIDE AUX PROJETS DE L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE ELTERN 68

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU la délibération 2007/I-8e/05 du 15 décembre 2006, relative au BP 2007 programme Langue et Culture Régionales 2007
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention à l'association ELTERN 68, 8 rue de la Bourse, 68100 Mulhouse de 7 000 € au titre de ses actions d'information des familles. Elle sera mandatée dès la signature de la convention de financement
- attribue au titre du colloque des 27 et 28 octobre 2007 une participation de 3 000 € ; celle-ci sera mandatée sur présentation d'une attestation d'organisation du colloque
- autorise la signature de la convention annexée au rapport
- ces aides seront prélevées sur le chapitre 65, article 6574, fonction 28

LE PRESIDENT

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

Rémy WITTH